



Diffusion dans les trois districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse :

- Aux préfectures,
- Aux communes,
- Aux structures Sapeurs-Pompier,
- Aux Réseaux Santé et à l'ASF,
- À l'ECAB.

Madame, Monsieur,

Pâques et ses vacances printanières n'ont pas empêché la commission Nouvelle structure de poursuivre ses différentes et nombreuses investigations. Nous avons le plaisir de vous remettre notre deuxième bulletin. Cette édition présente des informations prioritairement ciblées sur les sapeurs-pompier. En effet, avec le concours de la cellule SP, les premières bases conceptuelles sont jetées. Très bientôt, on pourra vous dévoiler toutes les facettes du nouveau bataillon.

Bonne lecture et... merci de diffuser largement notre bulletin.



### Du nouveau chez les sapeurs-pompier...

Responsable de la cellule SP, M. Laurent Surchat, a profité de sa première participation en séance de commission pour présenter les axes prioritaires de la construction et de l'organisation du nouveau bataillon. À titre introductif, nous citons et relevons les principes suivants :

- le **cadre institutionnel** est fixé et la marge de manœuvre est clairement délimitée par la loi (LDIS) et par les premières décisions de la commission cantonale compétente (CDIS) ;
- le **système de milice** est au cœur du processus de réflexion ;
- **tous les commandants** des organisations SP seront entendus et participeront activement au projet ;
- les **commandants des CR** occupent des rôles hautement déterminants ;
- **aucun pompier**, quel que soit l'avenir de sa compagnie, ne sera écarté. Au contraire, nous avons besoin de tout le monde !

Découvrez la présentation détaillée du concept en pages 3 et 4 !



### Engagement d'un administrateur. Où en est-on ?

Dans le délai imparti, une quarantaine de candidatures ont été déposées. Le comité de sélection va retenir 5 à 7 dossiers. Ces personnes seront auditionnées et les trois meilleures postulations seront soumises à une procédure d'assessment. Ce n'est qu'au terme de ce parcours que le choix définitif sera annoncé. Le comité de sélection souhaite prendre cette décision pour le **31 mai** prochain au plus tard.

## Combien coûte la mise en place de l'association Secours Sud Fribourgeois ?



La commission Nouvelle structure élabore actuellement un budget qui englobe l'ensemble des coûts nécessaires à la création de la nouvelle association. Cette estimation repose sur plusieurs rubriques : les coûts directs de la commission, les coûts des spécialistes mandatés et les coûts informatiques, comptables et administratifs. Dans l'état actuel des réflexions, le montant d'environ Fr. 130'000.00 paraît raisonnable. Des discussions sont conduites afin d'obtenir une participation financière de l'ECAB et les indicateurs sont plutôt positifs.

Au-delà de la conduite du projet, il faut également mesurer l'impact des coûts du **nouveau personnel** engagé avant la fin 2022. Des charges qui viendront s'ajouter au fonctionnement de l'association Ambulances Sud Fribourgeois. Pour l'heure, il n'est pas encore possible de chiffrer ces coûts.

---

## Qu'en est-il de la taxe non-pompier ?

La nouvelle loi confie à l'association des communes les compétences pour appliquer ou non le principe d'une taxe non-pompier et pour en fixer le montant. Confirmant la présentation faite lors de la dernière assemblée des délégués, la **commission Nouvelle structure** vient de se prononcer et valide les points suivants :



- ✓ le principe de la taxe non-pompier est confirmé. Elle s'appliquera de manière généralisée à toutes les communes membres de l'association Secours Sud Fribourgeois ;
- ✓ au travers de cette décision, la commission veut garantir un équilibre pour le financement du bataillon de SP. L'objectif idéal serait d'atteindre un taux de couverture à hauteur d'environ 75% des coûts totaux. D'autre part, et sur conseil de la cellule SP, la commission souhaite également maintenir le rôle incitatif de la taxe pour garantir les besoins des effectifs à long terme ;
- ✓ toutes les personnes âgées de 20 à 40 ans qui ne sont pas actives dans le corps et qui ne bénéficient pas d'une exemption seront soumises au paiement de la taxe non-pompier ;
- ✓ selon les statuts, le montant **maximal** de la taxe est fixé à Fr. 200.00. À l'heure actuelle, ce montant est estimatif. Il sera confirmé lorsque le budget prévisionnel 2023 sera proche de sa version définitive.
- ✓ l'encaissement des taxes non-pompier sera confié aux administrations communales. Une procédure complète sera rédigée et distribuée en temps utile.

---

**Au nom de la Commission Nouvelle structure :**

François Genoud, préfet de la Veveyse, président



# Point de situation

11 AVRIL 2022 LSU

- Membre de l'exécutif communal d'Ursy (2013 à 2016)
- Actif auprès des Communes Glânoises
- Incorporé depuis 20 ans au sein des SP
- Instructeur fédéral Sapeur-pompier depuis 2015  
ECAB - ECA - FSSP
- Membre de la sous-commission technique
- Président COBAT du centre de secours de la Glâne-Sud

Attalens Auboranges Bas-Intyamou Billens-Hennens Bossonnens Botterens Broc Bulle Chapelle Châtel-Saint-Denis Châtel-sur-Montsalvens Châtonnaye Corbières Crésuz Echarlens Ecublens Grandvillard Granges Grangettes Gruyères Hauteville Haut-Intyamou Jaun La Roche La Verrerie Le Châtelard Le Flon Le Pâquier Marsens Massonnens Mézières Montet Morlon Pont-en-Ogoz Pont-la-Ville Remaufens Riaz Romont Rue Saint-Martin Sâles Semsales Siviriez Sorens Torny Ursy Val-de-Charney Vaulruz Villaz Villorsonnens Vuadens Vuisternens-devant-Romont **52 Communes**



**Laurent Surchat**

39 ans

079 818 30 02

laurent@surchatconsultant.ch

## CADRE INSTITUTIONNEL

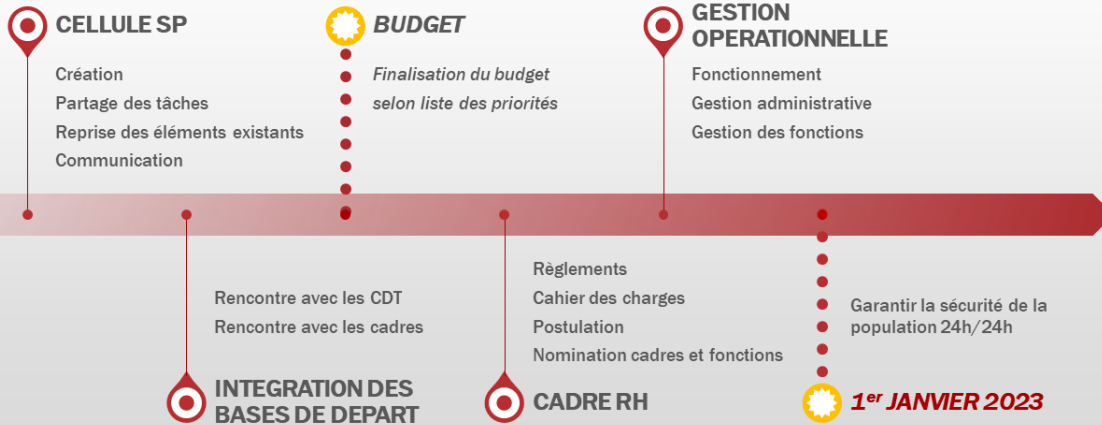


ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

52 Communes



# PLAN DE ROUTE



CNS 11.04.2022 LSU

# FONDEMENTS

**Maîtriser** les coûts !

**Respecter** les objectifs de performance

Que peut **apporter** la nouvelle association aux corps actuels ?

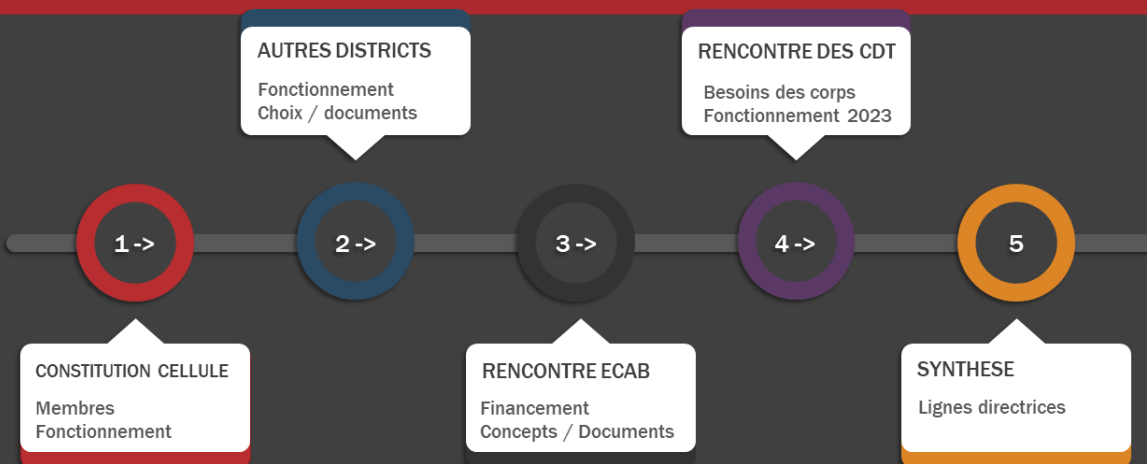
**Art3** Le dispositif mis en place se fonde sur **un système de milice**. Toutefois, l'encadrement de celui-ci peut être professionnel.

**Adhésion** des miliciens

**Pérenniser** le fonctionnement des sapeurs-pompiers

CNS 11.04.2022 LSU

# PROCHAINES ETAPES



CNS 11.04.2022 LSU